

2007-  
2014

Politique nationale de la ruralité



Plan de travail  
Municipalité de  
Rivière-Héva

## **Mise en contexte**

Le 17 octobre 2007, la MRC de La Vallée-de-l'Or procédait à l'adoption de son plan de travail portant sur le Pacte rural qui s'inscrit dans la foulée de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 du gouvernement du Québec.

Le territoire visé par le Pacte rural est le suivant: Belcourt, Malartic, Rivière-Héva, Senneterre-paroisse, Senneterre-ville, Dubuisson, Val-Senneville, Vassan, TNO Lac-Fouillac et Lac-Granet, Kitcisakik, Lac-Simon et Louvicourt.

Le plan de travail définit les engagements du gouvernement du Québec et de la MRC en matière de développement du milieu rural et ce, en fonction de quatre grandes orientations :

- **Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations ;**
- **Favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire ;**
- **Assurer la pérennité des communautés rurales ;**
- **Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques.**

Tout projet faisant l'objet d'une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural devra être conforme aux orientations énumérées précédemment.

La démarche privilégiée identifiée dans le plan de travail prévoit la rédaction d'un plan de travail pour les municipalités touchées par le Pacte rural.

## **Historique de la Municipalité**

Située à 16 kilomètres au nord de Malartic et à 14 kilomètres à l'est de Rouyn-Noranda (Cadillac) en Abitibi, la municipalité de Rivière-Héva a vu le jour en 1935 dans le cadre du plan de colonisation du ministre Iréné Vautrin.

La proximité de la rivière Héva explique la dénomination qui lui a été attribuée officiellement en 1982. (e1)

Il y a dix ans, la municipalité comptait 1 043 habitants alors que sa population atteignait 1 119 habitants en 2001. Entre 1991 à 2001, la municipalité a affiché un taux de croissance démographique de 7,3% contrairement à l'ensemble du territoire de la MRC de La Vallée-de-l'Or.

De 1990 à 2000, Rivière-Héva a accueilli une cinquantaine de résidences de plus que la ville de Malartic. Les secteurs de villégiature du Lac Malartic de même que l'axe de la route 117 constituent les principaux pôles de développement de la municipalité.

À la suite de l'annexion du territoire non organisé du secteur du Lac-Fouillac et d'une partie du Lac-Granet le 29 août 2009, la superficie du territoire de Rivière-Héva est maintenant de 490 kilomètres carrés et compte une population de 1 255 habitants. La municipalité compte une proportion de logements construits durant 1971 et 2001 de 61,9%. Aujourd'hui, la production agricole compte cinq fermes couvrant 897,4 hectares de surfaces cultivées. La route nationale 117 demeure la principale composante du réseau de la municipalité.

La municipalité de Rivière-Héva est située dans le district judiciaire d'Abitibi. Le district judiciaire d'Abitibi est desservi par le palais de justice d'Amos. (e2)

**Commentaire [e1]:** Informations obtenues par la GAZETTE officielle du Québec, 26 décembre 1981, 113 année, n.52

**Commentaire [e2]:** Informations obtenues par le Schéma d'aménagement de la MRC de 2010.

## **État de situation**

Le plan de travail de Rivière-Héva se veut un outil de développement pour la collectivité. Les forces et faiblesses de la ville seront identifiées pour permettre d'établir des axes de développement prioritaires à l'intérieur desquels doivent s'inscrire les projets soumis dans le cadre du Pacte rural.

De plus, une analyse des indicateurs sera effectuée lors de l'évaluation annuelle des actions prévues au plan de travail de chaque communauté locale. Cette démarche permettra également d'évaluer le lien des projets

et des actions en regard des orientations et objectifs de la Politique nationale de la ruralité.

## **Diagnostic**

### **Forces**

- Les hébergeurs et restaurateurs à Rivière-Héva sont à la hausse ;
- La mine Lapa est un partenaire solide dans les projets de développement de la municipalité ;
- Un centre multifonctionnel comprenant un centre de conditionnement physique, un local au service d'un(e) professionnel(le) de la santé avec présence sur une base hebdomadaire; une salle avec toilettes et douches au service des usagers de ce complexe moderne ;
- Les divers comités locaux sont regroupés pour unir leurs forces ;
- À la croisée des chemins des villes de la région, située au carrefour de la route 117 et de la 109 qui offre ainsi une grande visibilité ;
- La municipalité dispose de terrains pour promouvoir et développer un secteur commercial sur la route 117 Sud;
- Le réseau d'aqueduc dessert le secteur urbain (environ 40 résidences au village);
- Un tournoi régional de la pêche est organisé par un comité qui favorise l'activité sportive sur plusieurs lacs de la municipalité ;
- Une organisation pour l'accueil des nouveaux arrivants ;
- La présence de sentiers de motoneige et de VTT ;
- L'existence d'entreprises agricoles solidement implantées dans le secteur ;
- L'attrait grandissant pour la villégiature par divers promoteurs indépendants pour le développement résidentiel ;

- La présence d'une personne ressource au développement rural de la municipalité ;
- L'implication de plusieurs bénévoles de divers comités qui sont beaucoup impliqués dans le milieu ;
- Service des mesures d'urgence : la municipalité détient son propre service d'incendie. Sous la responsabilité du directeur du Service de sécurité incendie, le corps de pompiers de la municipalité est chargé de répondre à tout appel d'urgence d'incendie, de désincarcération, de sauvetage et autres ; d'organiser des programmes d'inspection et de prévention sur le territoire de la municipalité ;
- L'implantation d'un méga-dôme pour l'usage de diverses activités sportives pour tous les âges ;
- La possibilité d'accueillir les vacanciers dans l'un des deux campings: un au Lac Malartic et l'autre au Lac Mourier ;
- Un service de transport adapté afin de permettre aux personnes handicapées et aux personnes âgées de se déplacer en toute sécurité pour leurs besoins à l'extérieur: la municipalité de Rivière-Héva a conclu une entente avec un service localisé à Malartic;
- Un sentier de la nature Normandin est offert à tous pour la raquette, le ski de fond et la marche pédestre ;
- Infrastructures présentes au village (église, école et centre communautaire) sont accessibles à tous ;
- Le réaménagement du site de la chapelle permet de répondre aux exigences des années 2000, soit la réduction de la superficie de la chapelle existante ;
- Un HLM (Habitations à loyer modique) solidement implanté permet à des ménages à faible revenu d'occuper un logement à faible revenu ;
- La bibliothèque scolaire et municipale de Rivière-Héva offre un service d'accès public à l'internet. Elle veut ainsi donner à tous les citoyens et citoyennes un accès démocratique et équitable aux ressources et services d'internet ;

- La municipalité possède son journal mensuel dans lequel les lecteurs et lectrices y trouveront une foule d'informations tant au niveau de l'administration municipale que de conseils pratiques en passant par les activités d'organismes paroissiaux, d'événements à caractère spécial, de chroniques diverses et d'autres sujets;
- La municipalité a, sur son territoire, une voie cyclable intermunicipale (l'accotement pavé de la route 117 compris entre Malartic et Rivière-Héva sur une distance de 7 km);
- Un Comité consultatif d'urbanisme est mis sur pied pour donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

### **Faiblesses**

- La municipalité ne dispose que de quelques terrains pour promouvoir et développer un secteur résidentiel, les projets d'aménagement et de développement durable sont très faibles ;
- Les gens travaillent majoritairement hors de la municipalité ;
- La protection de l'environnement en matière des eaux usées manque de contrôles, surtout en bordure des lacs ;
- Le manque de service : Station d'essence, Relais routier ou une halte routière et un lieu reconnu pour offrir un service de camping ;
- Le sentiment d'appartenance à la baisse ;
- L'attrait touristique inexistant puisqu'elle ne compte pas de sites historiques et de patrimoines culturels ;
- Certains résidents, dont ceux de la route St-Paul Sud, n'ont pas encore accès au service de câblodistribution ;
- La municipalité n'offre plus sur son territoire des foires et festivals ;
- Centre d'amusement familial comprenant glissade pour enfants, tables de pique-nique, etc... ;



2007-2014

## **Axes prioritaires de développement**

Chaque municipalité locale doit établir ses axes prioritaires de développement à l'intérieur desquels doivent s'inscrire les projets soumis dans le cadre du Pacte rural.

Le plan septennal permet d'établir une vision globale du développement de la municipalité. En établissant des axes prioritaires de développement, la municipalité peut établir sa vision d'avenir.

Au terme du Pacte rural, soit en 2014, la municipalité de Rivière-Héva veut avoir développé les axes ci-dessous.

### **Projets domiciliaires dans divers secteurs**

La municipalité soutient les projets domiciliaires en villégiature, en bordure du Lac Cadillac. Un développement privé fut élaboré avec l'appui du Conseil afin d'aménager de nouveaux terrains et une emprise de chemin qui portera le nom de *rue Cloutier*. De nouvelles constructions au Lac Revillard sont en marche ainsi qu'au Lac Malartic.

La Municipalité projette un développement pour un secteur de maisons mobiles à proximité du village avec l'aide de promoteurs.

### **Projets pour des activités sportives et aménager un nouveau local des jeunes.**

L'agrandissement au méga dôme servira d'accueil, de vestiaires, d'entreposage et pour d'autres services connexes afin de maximiser



2007-2014

l'espace. Les installations intérieures de ce bâtiment seront également utilisées en toutes saisons. Que cela soit pour la tenue de tournois d'écoles et de camps d'entraînement pour les joueurs de diverses compétitions sportives.

Le projet répondra aux besoins présents ainsi que pour les générations futures par des activités estivales comme le badminton, le volley-ball, le tennis et la planche sur roues. En période hivernale, il servira grandement pour le hockey, le ballon-balai et le patinage libre.

La préoccupation du conditionnement sportif est maintenant présente dans nos vies. La municipalité ne peut ignorer cette préoccupation et, par conséquent, doit l'incorporer dans la notion du développement durable.

Cet agrandissement sera idéal pour la tenue de journées d'activités extérieures et intérieures, pour une école, une entreprise, une association récréative ou un groupe d'amis.

Ce projet aidera grandement à maintenir la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement rural et les activités sportives du milieu.

## **La qualité de vie**

### **Amélioration de la qualité de vie des citoyens**

La conservation des acquis, entre autres le parc de la Commission scolaire, et la revitalisation du milieu.

Dans un avenir rapproché, il y aura un parc sportif qui sera aménagé à proximité du complexe et qui servira d'endroit aux équipes d'entraînement et pour toutes sortes d'amusements. Ce parc sera fait sur un terrain adapté pour le baseball, le soccer et bien d'autres. C'est pourquoi un agrandissement au dôme deviendra un bâtiment indispensable.

La Maison des jeunes de Rivière-Héva est un organisme qui existe sous la bannière des « Capsules-Jeunesse ». La Maison des jeunes fut fondée en 1995 par un groupe de bénévoles de l'endroit. Elle est présentement située à l'arrière du bureau municipal. Des activités intérieures et extérieures sont à la disposition des jeunes qui fréquentent La Maison des



jeunes. Parmi les activités, on compte des ateliers offerts aux jeunes sur divers sujets; des activités de financement.



2007-2014

## **Amélioration et préservation de l'environnement naturel**

Le sentier de la nature est un projet qui met en valeur l'environnement naturel du milieu enchanteur, le site dédié au bien-être général des citoyens, un paysage varié avec une vue sur la nature, en suivant un sentier pédestre qui est propice au repos.

### **Plan septennal**

La réalisation du plan d'action septennal s'inscrit dans un processus dynamique et évolutif. On peut anticiper que certains projets pourront être abandonnés, suite à une analyse plus approfondie de la pertinence, ou encore par manque de ressources humaines pour en assurer la réalisation. Par ailleurs, des projets pourront être modifiés ou enrichis alors que d'autres pourront s'ajouter. L'important, cependant, c'est de demeurer axé sur les axes prioritaires de développement et de faire preuve de ténacité pour réaliser les projets visant la concrétisation de ces axes.

### **Groupes impliqués dans le développement local**

#### **CHEVALIERS DE COLOMB – LOCAL 12328**

Ce mouvement existe depuis plusieurs années à Rivière-Héva et a comme principes: l'unité, la charité, la fraternité et le patriotisme. Le mouvement compte 85 membres sous la présidence du Grand Chevalier.

Le mouvement est très actif au sein de la communauté de Rivière-Héva. Parmi ces activités, il y a: Cueillette de la dîme avec les marguilliers ; Brunch du Père-Noël ; Célébration des baptisés de l'année ; Participation

au brunch de la Fête des Mères ; Organisation d'un tournoi régional de pêche sur glace et la vente de billets pour les œuvres charitables.

### **Édouard Jeanneteau (Fondation)**

Fut créée en juin 1990 en l'honneur de Monsieur Édouard Jeanneteau qui fut maire de Rivière-Héva. Les objectifs sont d'accorder à chaque année des bourses à des étudiants de la municipalité.

### **COMITÉ MULTI-ORGANISMES**

Initié en 2003 sous la rubrique de « Comité de survie de la salle communautaire » ce comité regroupe des représentants des organismes suivants: La Municipalité de Rivière-Héva ; La Fabrique Saint-Paul de Rivière-Héva ; Le Club des Aînés ; Les Chevaliers de Colomb ; Le Cercle des Fermières ; Le Comité d'Entraide funéraire; L'O.V.E.P. Le but d'un tel regroupement s'avérait très important pour une municipalité comme Rivière-Héva alors qu'il était possible de rejoindre la majorité des citoyens et citoyennes et d'assurer une meilleure compréhension des différents projets communautaires. Il va sans dire qu'un tel regroupement a permis de procurer du travail aux nombreux bénévoles de la collectivité et ainsi contribuer à réduire les coûts de transformation du complexe.

Depuis la formation de ce comité, des travaux considérables furent effectués à la salle communautaire mieux connue sous l'appellation de « Salle des quatre-coins » et, à ce jour, la collectivité peut bénéficier d'un lieu de rencontre des plus modernes.

### **LE CERCLE DES FERMIÈRES**

Le Cercle des Fermières de Rivière-Héva est un groupe oeuvrant dans la collectivité depuis près de 40 ans. Les membres se spécialisent dans des travaux de tissage et d'artisanat.

### **L'ENTRAIDE MORTUAIRE**

L'Entraide mortuaire de Rivière-Héva est un organisme qui prépare et sert le repas funéraire lors du décès d'un de ses membres.

### **ORGANISME VOLONTAIRE EN ÉDUCATION POPULAIRE (O.V.E.P.)**

C'est un organisme qui travaille à l'éducation et à l'action communautaire. Chaque année, l'O.V.E.P. travaille avec la population de Rivière-Héva afin

de développer de nouvelles initiatives communautaires visant à améliorer le bien-être de la collectivité en général.

## **CLUB DES AÎNÉS**

Le Club des Aînés de Rivière-Héva fait partie de la F.A.D.O.Q. Le club compte actuellement plus de cent membres et les nouvelles adhésions sont les bienvenues. Un souper mensuel est organisé et offert aux membres et non-membres à faible coût.

## **Indicateurs**

Les indicateurs se veulent un moyen de mesurer le degré d'atteinte des résultats attendus. Une analyse des indicateurs sera effectuée lors de l'évaluation annuelle des actions prévues au plan de travail. Cette démarche permettra également d'évaluer le lien des projets et des actions en regard des orientations et objectifs de la Politique nationale de la ruralité.

- Les participants aux consultations ;
- Les participants à la réalisation des projets ;
- Les territoires dévitalisés stimulés ;
- Le nombre de projets soutenus par le Pacte rural ;
- Le nombre de bénévoles engagés dans les organismes de développement ;
- Le nombre de municipalités qui disposent d'une stratégie et d'une structure de développement ;
- Le nombre de projets soutenus par le Pacte rural en précisant les divers secteurs d'activité et leurs liens avec le présent plan de travail ;
- Le nombre de projets couvrant la MRC ou la municipalité locale en lien avec le plan de travail adopté par la MRC ou la municipalité locale ;
- Le nombre de projets couvrant plus d'une municipalité locale ;
- Les emplois maintenus et créés ;
- L'évolution démographique
- Les montants investis :
  - Internes : de la part de la collectivité
  - Externes : programmes gouvernementaux, municipaux et autres

## **Plan d'action annuel**

2010-2011

La réalisation du plan d'action annuel s'inscrit dans un processus dynamique et évolutif. On peut anticiper que certains projets pourront être abandonnés, suite à une analyse plus approfondie de la pertinence, ou encore par manque de ressources humaines pour en assurer la réalisation. Par ailleurs, des projets pourront être modifiés ou enrichis alors que d'autres pourront s'ajouter.

### **Voici les projets qui seront réalisés en 2010-2011**

<b>Projets</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Indicateurs de résultats</b>
<b>Aménagement d'une salle de réunion dans le complexe multifonctionnel</b>		
<b>Construction d'un bâtiment pour l'agrandissement du Méga-dôme</b>		
<b>Construction d'une descente de bateaux au Lac Mourier</b>		